



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM

Question au Gouvernement n° 2984

Texte de la question

IMPLANTATION D'UN CYCLOTRON EN MARTINIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean-Philippe Nilor, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Jean-Philippe Nilor. Madame la ministre de la santé, j'associe à ma question mes collègues Marie-Jeanne et Azerot.

Dans le domaine du cancer, le recours à un cyclotron, couplé à des TEP-scanners, outil de diagnostic, est aujourd'hui incontournable en France. La Guadeloupe, la Guyane et la Martinique sont les seules régions à demeurer à ce jour dépourvues de ce type d'équipement, en dépit du vieillissement démographique et du foisonnement des cancers.

Le Président de la République, en visite de soutien aux présidents des conseils régionaux de Martinique et de Guadeloupe, a promis à chacun de ses amis, à vingt-quatre heures d'intervalle, un cyclotron.

Alors qu'en France, on compte un cyclotron pour cinq TEP-scanners, soit un pour 4 millions d'habitants, l'hypothèse d'un cyclotron par territoire, de 400 000 habitants, exige un investissement de 12 millions d'euros, voire 18 s'il en faut un aussi pour la Guyane, et, surtout, induit un déficit d'exploitation structurel et exponentiel. L'État acceptera-t-il que la Sécurité sociale supporte le remboursement de ces examens à un coût dépassant de 300 euros le tarif de référence ? Il est permis d'en douter, et d'autres besoins en santé, déjà en souffrance, risquent alors d'être sacrifiés.

Pourtant, deux rapports d'expert commandés par votre ministère préconisent l'implantation d'un cyclotron inter-régional en Martinique et d'un TEP-scanner dans chaque territoire, et ce en s'appuyant sur la réalité médico-économique, l'état d'avancement des dossiers, les liaisons aériennes directes entre la Martinique et la Guyane, la position géographique centrale de la Martinique, qui garantit, dans les délais, la distribution vers les TEP-scanners des trois régions et d'autres îles de la Caraïbe.

Pour éviter toute nouvelle querelle mortifère entre nos régions de Guadeloupe et de Martinique...

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Monsieur le député, vous connaissez la détermination du Président de la République et du Gouvernement à lutter contre les inégalités dans l'accès aux soins, parce que nous devons garantir à chacune, chacun de nos concitoyens, quel que soit son lieu de résidence, qu'il aura les mêmes chances face à la maladie, et cela vaut aussi face au cancer.

En matière de lutte contre le cancer, nous le savons désormais, nous devons garantir qu'il est possible d'accéder aux meilleures techniques. Pour mieux détecter les cancers et, ensuite, les soigner plus rapidement, il faut permettre l'accès à de nouvelles techniques d'imagerie par TEP-scan. Le Gouvernement veut que ce soit le cas dans les départements français d'Amérique, où il n'y a pas aujourd'hui de tels équipements. Mais pour qu'ils puissent fonctionner, il faut aussi installer des cyclotrons, qui en sont le complément indispensable.

L'engagement du Président de la République a été clair et ferme. Les départements français d'Amérique disposeront de TEP-scan grâce à l'installation de cyclotrons en Martinique et en Guadeloupe. Les travaux d'instruction sont en cours. Le Gouvernement veillera à l'équilibre des territoires dans l'accès à ces équipements essentiels pour améliorer le diagnostic de certains cancers. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Nilor](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2984

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [11 juin 2015](#)